

Communiqué de presse

Bagneux, le 10 avril 2019

RESULTATS 2018 DE L'AGEFIPH

PLUS DE 218 000 PERSONNES ET PLUS DE 116 000 ENTREPRISES SOUTENUES PAR L'AGEFIPH

Le conseil d'administration de l'Agefiph a approuvé, mardi 9 avril, le rapport d'activité 2018. L'année 2018 a été une année charnière. Son plan stratégique, voté en février 2017, a pris une dimension opérationnelle plus forte avec, par exemple, le repositionnement en accompagnement direct auprès des entreprises.

En 2018, l'Agefiph s'est aussi pleinement inscrite dans les réformes de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et dans le cadre de la concertation de l'Etat sur la réforme de l'OETH et de l'offre de service associée.

La plupart des indicateurs sont en progression. L'Agefiph a financé près de 223 000 prestations ou aides financières en 2018, en progression de 2% par rapport à 2017.

Chiffres clés 2018

- Près de **116 800** services et aides financières auprès des entreprises (+2%) ;
- Près de **218 650** services et aides financières auprès des personnes (+1%) ;
- **91 793** personnes ont trouvé ou conservé un emploi avec l'accompagnement de l'Agefiph. (+1% par rapport à 2017) ;
- **64 898** placements en emploi aidés (hors alternance) par l'Agefiph (+2%) ;
- Les Cap emploi ont contribué à plus de **84 000** recrutements de travailleurs handicapés. Le nombre de recrutements augmente pour les employeurs privés (+2%) ;
- **3 600** créations d'activité soutenues (+14%) ;
- **4 963** contrats en alternance signés (+1%) ;
- **18 332** maintiens réussis en 2018 (-7,6% vs 2017) dont 17 615 par le réseau Cap emploi ;
- Les ressources totales de l'Agefiph en 2018 s'élèvent à **449,9 M€**, en hausse de +3% par rapport à 2017 (notamment en raison d'une hausse sensible de collecte: **+11,7 M€ (soit +2,76%)**).

Les principales réalisations de 2018

La montée en charge des activités relevant de la mobilisation du monde économique et social : l'Agefiph s'adresse désormais directement à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille avec une offre de conseil et d'accompagnement. Et tisse de très nombreux partenariats avec les acteurs en lien avec les entreprises.

Le développement de la Ressource handicap formation (RHF) : ambition du plan stratégique de l'Agefiph, les Ressources handicap formation ont été mises en place pour développer l'accessibilité des organismes de formation et des CFA et mieux compenser les situations de handicap en formation. Cette ambition « inclusive » implique par ailleurs une dimension partenariale forte afin d'inscrire la « démarche RHF » dans le cadre des politiques régionales concertées de formation.

La mise en œuvre de la nouvelle offre de service et d'aides financières : inscrite dans les orientations du plan stratégique, elle se veut plus simple, plus lisible et mobilisable en tenant compte du besoin de la personne et non plus seulement de son statut de demandeur d'emploi ou de salarié.

Le rapprochement des missions d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi au sein des Organismes de placements spécialisés (OPS) : les missions des Cap emploi se sont élargies au maintien dans l'emploi dans le but de renforcer la sécurisation des parcours en proposant un accompagnement longitudinal aux personnes handicapées et aux employeurs.

Lors de l'assemblée générale, Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph, a salué le travail de la précédente mandature, les membres du conseil d'administration, et les collaborateurs de l'Agefiph pour « *l'expertise qu'ils ont développée et l'engagement qu'ils mettent aux service de leurs missions* ». Elle a aussi rappelé que « *très régulièrement, le rôle et l'expertise de l'Agefiph sont sollicités et apparaissent essentiels pour répondre aux besoins des personnes et des entreprises* » et souligné que le pilotage de la thématique « mobilisation des entreprises » a été confiée à l'Agefiph dans le cadre de la concertation engagée par le Gouvernement.

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnus. En 2018, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers, en progression de 2% par rapport à 2017. Plus d'informations sur www.agefiph.fr

CONTACTS PRESSE :

EPOKA : Bcavaglione@epoka.fr – 06.84.84.37.53

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96